



PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Protection des données : quelles implications aura le *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* dans le Jura?**

Avec le scandale *Facebook-Cambridge Analytica*, la question de la protection des données apparaît de plus en plus préoccupante. Dans ce contexte, l'Union européenne a adopté un texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il s'agit du *Règlement général sur la protection des données (RGPD)* qui accorde plus de droits aux particuliers, notamment le droit à l'oubli. Entré en vigueur il y a près d'un an, il sera applicable dès le 25 mai 2018. Or, cette réglementation concerne toutes les entreprises qui ont une relation client dans l'Union européenne, y compris celles établies en dehors de l'Union européenne.

Si cette directive protège davantage les particuliers, ce dont on peut se réjouir, il semble qu'elle représentera un véritable casse-tête pour les sociétés devant s'y conformer. Or, les entreprises qui ne seront pas prêtes le jour « J » courent le risque de se voir infliger une amende équivalant à 4% de leur chiffre d'affaires mondial.

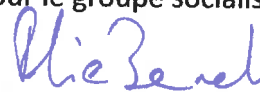
Compte tenu de ces éléments, le Gouvernement peut-il nous informer sur la portée de cette directive et l'état de la situation qui prévaut dans le canton de Jura. Plus particulièrement, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes:

- L'administration cantonale est-elle soumise à cette directive ?
- En cas de réponse positive, le préposé à la protection des données a-t-il pris des mesures dans ce sens ?
- Les entreprises ou institutions parapubliques jurassiennes sont-elles concernées ?
- En cas de réponse positive, ces entreprises ou institutions parapubliques ont-elles déjà procédé à une mise en conformité?

D'avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 23 mai 2018

Pour le groupe socialiste :

  
Rosalie Beuret

